

PROCES-VERBAL COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES du 18 mars 2021

Etaient présents :

- Safaa AL ALI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Christian AUSONI, Représentant de l'École Universitaire de Recherche
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'ED Galilée
- Viviane BIRARD, Gestionnaire de l'ED Erasme
- Olivier BODINI Directeur de l'ED Galilée
- Ana FARTO, Gestionnaire de l'ED Galilée
- Alexandra LÉPINE, Responsable du Bureau de la Recherche et des Études Doctorales
- Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche
- Karl-Léo SCHWERING, Directeur de l'ED Erasme
- Manel TOUMI, Représentante des doctorants de l'ED Erasme

Invités :

- Timothée BONNET, Délégué à la protection des données
- Nouredine JOUINI, Référent intégrité scientifique
- Judy KAAM FOKO, Ingénieure projet au service des relations internationales
- Sandrine LEFEBVRE, Responsable adjointe du service des relations internationales

Excusés :

- Pascaline ADONAÏ, Responsable adjointe du BRED et responsable qualité
- Claire BLANDIN, Directrice adjointe de l'ED Erasme
- Nesrine MOUHOUBI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Antoine PÉCOUD, Directeur adjoint de l'ED Erasme

Ordre du jour :

- 1) Informations générales,
- 2) Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021,
- 3) Protection des données,
- 4) Présentation du service des relations internationales concernant la mobilité des doctorants,
- 5) Charte du doctorat,
- 6) Procédure relative au plagiat,
- 7) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions),
- 8) Campagne 2021-2022 des contrats doctoraux,
- 9) Préparation du rendez-vous avec le VP recherche de l'université de Paris au sujet des formations doctorales,
- 10) Réflexion sur la cérémonie de remise des doctorats,
- 11) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

- Projet de dématérialisation des conventions de cotutelle de thèse en cours avec la DSI.

- Nouvelle arrivante au BRED au 1^{er} avril 2021 en tant que gestionnaire des inscriptions en doctorat, HDR et cotutelle de thèse (départ à la retraite de Franciane Barul).
- Déploiement de Sirius avec migration de serveur et de la base de données en cours. Les formations doctorales sont désormais sur Sirius. Les tests pour les soutenances de thèse vont débiter.

Alexandra Lépine excuse l'absence de Pascaline Adonaï à ce conseil en raison d'une formation.

Ana Farto souhaite reparler de la création du poste pour les écoles doctorales. Elle estime que les postes occupés par les actuelles gestionnaires des écoles doctorales sont des postes de catégorie A et qu'il y a dégradation de leur statut.

Pascale Molinier se félicite de la création de ce poste qui vient en appui aux deux écoles doctorales et qui a pour objet des fonctions actuellement non réalisées au sein de chaque ED. Par ailleurs, la surcharge de travail des gestionnaires des ED a été entendue.

2) Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2021

Pascale Molinier remercie le BRED pour la rédaction du procès-verbal de cette séance qui est très bien fait et très complet.

Ana Farto précise ne pas prendre part au vote de ce procès-verbal.

Résultat du vote :

10 voix pour

1 ne prend pas part au vote

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021 est approuvé.

3) Protection des données

Pascale Molinier invite Timothée Bonnet à présenter les actions de l'université en matière de protection des données. Il est responsable du service des archives et délégué à la protection des données. La RGPD est entrée en application le 25 mai 2018. Elle s'applique de la même manière à tous et des sanctions sont possibles notamment en matière pécuniaire et en terme d'image. Il assure le lien entre la CNIL, les services et le public. Les activités de recherche des doctorants comportant des données à caractère personnel sont à déclarer.

Timothée Bonnet apporte un accompagnement pour la mise en conformité en interne qui demande une collaboration avec l'ensemble des acteurs et pour renseigner le registre de traitement des données à caractère personnel.

Des formations à la protection des données ont été mises en place à destination des doctorants. Une mise en conformité des thèses de médecine générale a été effectuée avec le département universitaire de médecine générale de l'UFR SMBH.

Olivier Bodini, anciennement en charge des formations doctorales à l'ED Galilée, rappelle que cette formation a été rendue obligatoire dans le cursus de formation des doctorants. Elle devrait également être obligatoire pour les médecins, ce qui n'est pas le cas actuellement. Tout le monde s'accorde sur ce point.

Pour Pascale Molinier, il est important de positionner cette formation dès la 1^e année du doctorat. Par ailleurs, elle a appris que le projet de plateforme mémoire et résilience du Campus Condorcet comporte un volet relatif au traitement des données personnelles, ce qui pourrait peut-être faire l'objet d'une mutualisation. Une formation des directeurs de thèse pourrait également être mise en place.

Pour Olivier Bodini, la formation des directeurs de thèse est importante notamment au moment du passage de l'HDR. On s'accorde sur l'idée d'y travailler.

Pascale Molinier remercie Timothée Bonnet pour sa participation à ce conseil.

4) Présentation du service des relations internationales concernant la mobilité des doctorants

Sandrine Lefebvre et Judy Kaam Foko ont été invitées à présenter les actions du service des relations internationales à destination des doctorants. MARILAT est une structure administrative regroupant le SRI, le SEL, le CDRI, les Comités Recherche et les Chaires des Territoires. Les doctorants peuvent bénéficier de la mobilité d'études, de stage et d'enseignement. Un financement est également accordé par une bourse Erasmus.

Pour Olivier Bodini il s'agit d'une excellente nouvelle. Il rappelle que l'ED Galilée a mis en place sur ses fonds propres une aide aux missions des doctorants et une participation aux frais du TOEIC. Il souhaite savoir si ces possibilités seront ouvertes par appel d'offres ou au fil de l'eau.

Sandrine Lefebvre indique qu'il y a un budget conséquent alloué par l'agence Erasmus. Le doctorant peut enseigner, se former. Le niveau doctorat a été ajouté dans la nouvelle charte. Le SRI est en attente du guide. Par ailleurs, des financements peuvent également être accordés dans le cadre des cotutelles de thèse.

Judy Kaam Foko précise qu'un formulaire de candidature est en ligne et des réunions sont organisées. Un appel à projets sera également lancé. Il y a trois modes de communication : le site internet de l'université rubrique relations internationales, l'espace projet dédié à l'international, le bulletin numérique du SRI.

Olivier Bodini propose de développer une articulation plus grande entre les écoles doctorales, le SRI et le BRED.

Pour Sandrine Lefebvre, un travail reste à faire pour regarder les accords ouverts au 3^e cycle et voir si des demandes sont à effectuer pour la mise en place de nouveaux accords.

Judy Kaam Foko indique que l'université héberge trois programmes de coopération d'Amérique centrale et du sud : Ecos Nord, Ecos Sud et Cofecub. Le SRI a mis en place un programme de soutien des actions de prospection à l'étranger (CDRI). Les référents sur cette thématique sont les coordinateurs RI des composantes et le SAIC pour l'accompagnement et le développement des projets.

Pascale Molinier remercie le SRI pour cette présentation.

5) Charte du doctorat

Les membres du CED sont invités à transmettre au BRED leurs propositions de modification de la charte du doctorat.

Pascale Molinier souhaite la modification de la phrase concernant le genre masculin. Elle effectuera une proposition en ce sens et remercie Dominique Ledoux pour l'ensemble du travail effectué pour l'actualisation de cette charte.

6) Procédure relative au plagiat

Noureddine Jouini présente sa mission relative à l'intégrité scientifique. Dans le cadre de l'intégrité scientifique, le but est de veiller au respect des exigences scientifiques et des normes dans le cadre d'une démarche intègre et responsable. L'éthique doit être respectée ainsi que les principes de déontologie. Le Ministère mène une politique volontariste notamment via la mise en place d'une charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. 16 propositions élaborées par un comité sont consultables sur le site de l'université parmi lesquelles :

- Une modification de l'arrêté des écoles doctorales indiquant l'obligation d'élargir la formation des doctorants à l'éthique et à la déontologie,
- La création d'un office français de l'intégrité scientifique (expertise, observation, animation),
- La nomination d'un référent intégrité scientifique,
- La sensibilisation des personnels sur ces thématiques,
- La mise en place d'un logiciel anti-plagiat (Compilatio),
- L'obligation de formation à l'intégrité scientifique des HDR, directeurs de thèse et directeurs de laboratoires.

La convention intégrité scientifique est à intégrer à la charte du doctorat. Noureddine Jouini propose :

- Une formation transverse à intégrer à la charte.
- Une harmonisation des crédits des ED.
- Une formalisation des attendus pour les doctorants (obligation de justifier de l'avancement de sa recherche, en matière d'éthique et d'intégrité scientifique).

Il semble à Olivier Bodini que les doctorants ne lisent pas vraiment la charte. C'est au moment des formations que les doctorants peuvent être sensibilisés. Il est nécessaire de rester à un niveau factuel dans la charte car le catalogue des formations est en mouvement perpétuel. La charte ne peut pas être modifiée plusieurs fois dans l'année.

Pour Pascale Molinier, ces sujets peuvent être discutés au moment de la journée d'accueil de l'école doctorale avec indication de ce qu'est la charte et qu'elle fait foi.

Natacha Bessis suggère que le formateur lise la charte dans la formation. Par ailleurs, les encadrants ne lisent pas la charte également.

Christian Ausoni trouve la charte trop technique.

Karl-Léo Schwering rappelle que toutes les phrases de la charte ont été pesées. Il faut éviter la mise en place de plusieurs usines à gaz. Il ne faut plus de plagiat. A l'école doctorale Erasme, il est demandé le dépôt d'un pré manuscrit de thèse lors de la réinscription et que celui-ci réponde aux critères de l'intégrité scientifique. C'est à ce moment que l'ED constate s'il y a des problèmes. Il y a également un engagement du directeur de thèse. La responsabilité du directeur de thèse doit être accentuée. La question qui se pose est à partir de quel moment on examine le plagiat. Une formation Compilation est à effectuer dans les deux premières années.

Pascale Molinier précise que l'université va renforcer les dispositifs d'intégrité scientifique et de lutte contre le plagiat. Nous sommes dans une phase intermédiaire et un énorme travail a déjà été effectué. Il est nécessaire d'avancer sur la formation des enseignants.

Pour Olivier Bodini, le point à avancer est qu'est-ce qui se passe quand on a un « plagiat avéré ».

Ce point est à remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

7) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions)

Un échange par mail a été effectué entre les deux écoles doctorales et le BRED concernant les dates limites d'inscription et de réinscription en doctorat pour la prochaine rentrée universitaire. Le CED propose à la CFVU les éléments suivants :

- Date limite pour les réinscriptions en thèse à l'ED : 15 novembre à 12h
- Date limite pour l'ouverture d'un dossier de primo-inscription : 1^{er} décembre à 12h
- Date limite pour la validation des dossiers de primo-inscription (hors inscriptions dérogatoires) par les ED : 15 décembre à 12h

Vote :

11 voix pour

Les dates d'inscription et de réinscription en doctorat pour 2021-2022 sont approuvées.

8) Campagne 2021-2022 des contrats doctoraux

Alexandra Lépine demande aux écoles doctorales s'il est possible d'avancer le retour des répartitions des contrats doctoraux par les ED au BRED pour fin juin / début juillet. L'envoi mi-juillet de ces répartitions ne permet pas au BRED puis à la DRH enseignants de mettre en place les contrats des doctorants et les conventions d'accueil pour les doctorants étrangers pour une date de début de contrat au 1^{er} septembre. S'il n'est pas possible de décaler cette remontée, il faut envisager une date de début de contrat au 1^{er} octobre.

Viviane Birard indique que l'ED Erasme ne pourra pas transmettre le tableau avant le 9 juillet.

Pour Karl-Léo Schwering, il peut être envisagé un début des contrats au 1^{er} octobre. Par ailleurs, il serait préférable que les missions d'enseignement démarrent au 2^e semestre afin que les doctorants puissent mieux démarrer leur thèse.

9) Préparation du rendez-vous avec le VP recherche de l'université de Paris au sujet des formations doctorales

Pascale Molinier indique qu'un rendez-vous a été fixé le 1^{er} avril avec le VP recherche de l'université de Paris au sujet des formations doctorales. Les chargées de mission formations doctorales des deux écoles doctorales participeront à cette réunion ainsi qu'Olivier Bodini.

Cette réunion doit être préparée pour la mise en place d'un partenariat notamment pour les formations en langue anglaise. L'université Sorbonne Paris Nord pourrait proposer à l'université de Paris ses formations inter et transdisciplinaires. Un fléchage est également à indiquer.

Alexandra Lépine est chargée d'organiser une réunion préparatoire entre les participants à cette réunion côté USPN.

10) Réflexion sur la cérémonie de remise des doctorats

Suite au dernier conseil, ce point a été remis à l'ordre du jour. L'organisation d'une telle cérémonie est compliquée cette année avec la crise sanitaire. Elle pourrait avoir lieu en mars / avril 2022 pour les docteurs 2020 et 2021.

Viviane Birard attire l'attention des membres du CED sur la nécessité d'avoir les « vrais » diplômes pour ce type de cérémonie afin d'éviter la déception des docteurs et de leur famille.

11) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Pascale Molinier lève la séance à 16h10.